

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 18595 du 7 mars 2017 portant promotion d'un sous-officier  
de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ1706550S

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;  
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;  
Vu la décision n° 92959 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630400S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> avril 2017:

**Harmanean Sergiu**                      NIGEND : 226 332                      NLS : 8 084 328

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général,*  
*sous-directeur de la gestion du personnel,*  
É.-P. MOLOWA